

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00243

DISPOSITIF DES AIDES A L'IMMOBILIER - PROLONGATION DES CONVENTIONS 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :
Mme Siham LABICH

Le 28 septembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-25200117-0202002430

DATE D'APPÊCHAGE : 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DISPOSITIF DES AIDES A L'IMMOBILIER - PROLONGATION DES CONVENTIONS 2020

Au titre de sa compétence économique, Saint-Etienne Métropole octroie des aides à l'immobilier d'entreprises depuis 1999. Ces aides ont pour objectif d'accompagner le développement d'entreprises en contrepartie d'investissements immobiliers et de créations d'emplois en contrats à durée indéterminée. La convention signée avec l'entreprise prévoit qu'en cas de non atteinte des objectifs en fin de convention (durée de 5 ans), l'entreprise doit rembourser tout ou partie de la subvention, au prorata des objectifs atteints et des aides versées.

La crise du COVID19 a impacté durement l'activité économique et, par conséquent, le développement des entreprises. De ce fait, les entreprises avec lesquelles Saint-Etienne Métropole a conventionné risquent de rencontrer des difficultés importantes pour atteindre les objectifs fixés dans les conventions dans les délais initialement impartis.

A ce jour, les entreprises concernées par l'octroi d'aides économiques et dont les conventions sont en vigueur sont au nombre de neuf : LOIRE INDUSTRIE, LINAMAR, SAFRAN AEROSYSTEMS/ZODIAC AEROSPACE, STRATUS PACKAGING, SPOOLEX, MARLE FINISHING, JDE COFFEE, TECHNECTICS et CIZERON BIO.

Parmi celles-ci, quatre entreprises sont concernées par une fin de convention échue ou à échoir en 2020. Il s'agit de :

- LOIRE INDUSTRIE - Fin de l'avenant de prolongation : 18/04/2020 - Une aide d'un montant de 53 200 € a été accordée à l'entreprise avec un objectif de 94 ETP CDI à atteindre (soit la création de 7 ETP CDI). A ce jour, cinq appels de fonds ont été versés représentant la somme de 26 600 €. Dernière donnée connue : 87 CDI fin janvier 2020. L'entreprise devrait juridiquement rembourser l'aide.

- LINAMAR - Fin de convention : 01/12/2020 - Une aide d'un montant de 760 000 € a été accordée à l'entreprise avec un objectif de 198 ETP CDI à atteindre (soit la création de 103 ETP CDI) Deux appels de fonds ont été versés représentant la somme de 520 000 €. Dernière donnée connue : 171 CDI en avril 2020. Si le nombre d'emplois reste supérieur à 166 CDI ETP, les objectifs eu égard au nombre des appels de fonds versés seront considérés comme atteints. S'ils sont inférieurs, un remboursement d'une partie des appels de fonds devrait être demandé par Saint-Etienne Métropole.

- SAFRAN AEROSYSTEMS/ZODIAC AEROSPACE – Fin de convention 01/12/2020 - Une aide d'un montant de 100 000 € a été accordée à l'entreprise avec un objectif de 272,84 ETP CDI à atteindre (soit la création de 20 ETP CDI) Trois appels de fonds ont été versés représentant la somme de 100 000 €. Dernière donnée connue : 345 CDI en juin 2020. Compte tenu du nombre d'emplois, les objectifs devraient être atteints au 31/12/2020.

- STRATUS PACKAGING – Fin de convention : 01/12/2020. Une aide d'un montant de 90 000 € a été accordée à l'entreprise avec un objectif de 57 ETP CDI à atteindre (soit la création de 15 ETP CDI) Un appel de fonds a été versé représentant la somme de 30 000 €. Dernière donnée connue : 30 CDI fin mai 2020. L'entreprise devrait juridiquement rembourser l'aide.

Parmi ces 4 entreprises, les objectifs d'emplois de LOIRE IDUSTRIE ne sont pas atteints, ceux de STRATUS PACKAGING sont très inférieurs aux objectifs initiaux à atteindre au 01/12/2020. S'agissant de LINAMAR, la dégradation de l'activité économique constitue une menace sur l'emploi.

Compte tenu de la situation économique extrêmement difficile pour ces entreprises, il a été proposé de proroger les conventions en vigueur jusqu' à fin décembre 2021 pour celles qui n'auraient pas atteint leurs objectifs 2020. Le report de l'échéance à fin 2021 semble nécessaire pour prendre en compte les délais de reprise d'activité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le principe d'accorder aux entreprises un délai supplémentaire d'un an afin de leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans la convention,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

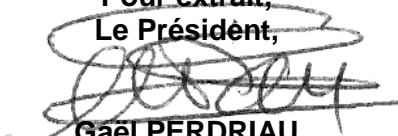
Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

Votes pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Dont les pouvoirs de :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Pour extrait,
Le Président,

Gaël PERDRIAU